

PART II

LES DOCUMENTS SUR BOIS DE NIYA

N. xv. 326. (Planche CXII.) 泰始五年十月戊午朔廿日丁丑敦煌太守...

'La cinquième année t'ai-che, le vingtième jour ting-tch'eu du dixième mois dont le premier jour est le jour wou-wou, le préfet de Touen-houang, ...'

Note.—Comme l'a reconnu S. W. Bushell, la cinquième année t'ai-che est l'année 269 p. C. L'exactitude de cette date est confirmée par les textes historiques; nous lisons en effet dans le *Tsin-chou* (chap. iii), que, la cinquième année t'ai-che, le premier jour du cinquième mois fut le jour ting-hai, 24^e du cycle. Il résulte de là que, en la cinquième année t'ai-che, le premier jour du dixième mois dut être le jour wou-wou, 55^e du cycle; or cette indication est précisément celle que nous trouvons sur cette fiche de bois. — Touen-houang se confond pratiquement avec Cha-tcheou 沙州, à l'Ouest de la province de Kansou. — Après le mot 守, on voit la partie de gauche d'un caractère qui est vraisemblablement le mot 都; c'est peut-être le commencement d'un titre qui pourrait être analogue à celui que nous trouvons à la date de 270 dans le *Tsin-chou* (chap. iii): 都督雍凉二州諸軍事 'surintendant général des affaires militaires des deux arrondissements de Yong et de Leang.'

N. xv. 93 a. b. (Planche CXIII.) 晉守侍中大都尉奉晉大侯親晉鄯善
焉耆龜茲疏勒...

'(Un tel, ayant par délégation de la dynastie) Tsin (les titres de) ta-tou-wei exerçant les fonctions de che-tchong, grand marquis investi par les Tsin, (protecteur? de) Chan-chan (au sud du Lop-nor), Yen-k'i (Karachar), K'ieou-tseu (Koutcha), Sou-le (Kachgar) . . . , allié aux Tsin . . .'

Note.—Dans la formule 晉守侍中大都尉, le mot 守 signifie que le fonctionnaire ayant le titre réel de ta-tou-wei *exerce* les fonctions de che-tchong. Le mot 守 a donc la même valeur que le mot 行; mais le mot 守 paraît être employé quand un homme exerce des fonctions *supérieures* à celles de son titre réel, tandis que le mot 行 donnerait à entendre qu'il est chargé de fonctions *inférieures* à celles qu'implique son titre réel.—Le *Wei lio* 魏略, publié entre 239 et 265 p. C. par Yu Houan, nous fournit un autre exemple de la formule que nous avons ici; parlant en effet du roi du Kiu-che postérieur 車師後部, il dit: 魏賜其王壹多雜守魏侍中號大都尉受魏王印 'La dynastie Wei conféra au roi de ce pays, Yi-to-tsa, le titre de ta-tou-wei exerçant les fonctions de che-tchong nommé par les Wei; il reçut le sceau de roi nommé par les Wei.'—D'autre part, la formule 親晉 'allié aux Tsin' que nous avons ici rappelle celle que nous trouvons à la date de 229 p. C. dans le *San-kouo-tche* (chap. ii, p. 3 r^o), lorsqu'il est question de l'investiture accordée à Po-t'iao 波調 (Vāsudeva?, ap. Parker, *As. Quart. Review*, July 1902), roi des Ta Yue-tche 大月氏 (Indoscythes); Po-t'iao fut en effet nommé 親魏大月氏王 'roi des Ta Yue-tche allié aux Wei.' De même, en 238 p. C., une lettre de l'empereur de Chine à la reine du Japon (l'impératrice Jingô) commence par les mots: 'Édit adressé à Pi-mi-hou, reine de Wo, alliée aux Wei . . .' 制詔親魏倭王卑彌呼 (*San-kouo-tche*, chap. xxx. p. 11 v^o). Enfin en 126 p. C., un personnage de la tribu postérieure de Kiu-che 車師 fut nommé 'marquis, allié aux Han, de la tribu postérieure' 後部親漢侯.— On voit dans les Annales principales du *Tsin-chou* (chap. iii) que l'empereur Wou (265-289) de la dynastie Tsin sut faire reconnaître sa suprématie dans les pays d'Occident: en 270, les pays de Ta-yuan 大宛 (Ferghânah) et de Yen-k'i 焉耆 (Karachar) vinrent lui apporter tribut; en 283, l'état de Chan-chan 鄯善 (au sud du Lop-nor), en 285, ceux de K'ieou-tseu 龜茲 et de Yen-k'i 焉耆 (Karachar), envoyèrent des jeunes gens de familles princières pour qu'ils prissent du service à la cour de l'Empereur; en 287, le K'ang-kiu 康居 (Samarkand) chargea un ambassadeur d'offrir des présents. Après le règne de l'empereur Wou, ces relations avec les pays d'Occident cessent entièrement; quoique non datée, la fiche que nous étudions en ce moment doit donc selon toute vraisemblance remonter à l'époque de l'empereur Wou (265-289). Dès lors, elle ne peut guère désigner que le roi de Yen-k'i (Karachar), Long Houei 龍會, qui, vers cette époque, semble-t-il, prit l'hégémonie sur tous les Hou d'Occident (voir plus loin la note additionnelle, p. 543); seul en effet Long Houei eut un pouvoir assez étendu pour être désigné comme dominant à la fois sur Chan-chan, Yen-k'i (Karachar), K'ieou-tseu (Koutcha) et Sou-le (Kachgar).